

F11D39

M I N I S T E R E D E L A J U S T I C E

Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires

ENQUETE SUR LES FEMMES ENTRANT A LA

MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS

NI 1674



Enquête sur les femmes détenues

L'étude qui est présentée dans ce rapport a pour objectif d'apporter une contribution à la connaissance des femmes arrivant à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Il s'agit en fait d'une enquête statistique dont le but est de recueillir un certain nombre de renseignements biographiques des pénaux qui permettront dans un premier temps de donner de façon précise les caractéristiques des femmes arrivant dans cet établissement et provenant de l'étranger.

2ème PARTIE

La maison d'arrêt des Femmes de Fleury-Mérogis est la seule qui soit exclusivement réservée à la détention des femmes. Les autres établissements qu'il s'agit toujours d'établissements de détention pour un quartier de femmes.

ENQUETE SUR LES FEMMES ENTRANT

A LA MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS

(JUIN 1977 - NOVEMBRE 1977)

343.81-055.2

CEN

343.81  
CEN



FEVRIER 1978

ENQUETE SUR LES FEMMES ENTRANT A LA

MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS

L'étude qui est présentée dans ce rapport a pour objectif d'apporter une contribution à la connaissance des femmes arrivant à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Il s'agit en fait d'une enquête statistique dont le but est de recueillir un certain nombre de renseignements biographiques, délinquantiels, pénaux qui permettront dans un premier temps d'étudier de façon précise les caractéristiques des femmes arrivant dans cet établissement et provenant de l'état de liberté (1).

La maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis est la seule qui soit exclusivement réservée à la détention des femmes. Dans les autres maisons d'arrêt il s'agit toujours d'établissements pour hommes dotés d'un quartier de femmes. Fleury-Mérogis comprend environ 220 places et au 1er octobre 1977 on dénombrait 238 détenues incarcérées.

Nous avons rencontré 203 femmes entrantes durant la période qui s'est écoulée entre le 21 juin et le 8 novembre 1977 (avec une interruption pendant le mois d'août) dont nous allons essayer de mieux connaître la situation au travers des données chiffrées que nous avons obtenues.

.../...

---

(1) - Ont été écartées de notre étude les entrantes dites passagères, c'est-à-dire celles venant d'un autre établissement et se trouvant détenues à Fleury-Mérogis dans l'attente d'un transfert pour un autre établissemen

I. - METHODOLOGIE -.

Elle a consisté dans un premier temps à mettre au point un questionnaire, ci-joint en annexe. Pour son élaboration nous avons fait une large part aux schémas descriptifs classiques se référant aux facteurs personnels et sociaux de la délinquance auxquels nous avons associé les composantes des pratiques judiciaires.

Nous avons obtenu ainsi une fiche signalétique relativement complète que nous avons remplie pour chaque entrante. En raison de l'imprécision de certaines informations fournies par les détenues, nous avons utilisé systématiquement les fiches d'écrou émanant du greffe (notamment afin d'éclaircir certaines situations judiciaires dont la teneur échappait aux intéressées).

Les arrivantes se sont montrées très généralement coopérantes. Nous avons observé chez la plupart d'entre elles un très grand besoin de parler, d'exprimer leurs problèmes et leurs angoisses. Nous avons constaté que l'incarcération provoque un choc émotionnel profond dont les effets nous sont apparus traumatisants et divers dans leur expression.

Certaines détenues souhaitaient tout exposer et expliquer, tandis que d'autres, au contraire, très abattues, avaient le sentiment de répondre à un interrogatoire supplémentaire. Seuls le but et la portée de cet interview leur importaient.

Notre objectif, lors de ces entretiens individuels, était d'accumuler des données qui pourraient ensuite être compilées et faire l'objet d'un traitement informatique après codage des grilles prévues à cet effet.

II. - INTERET -.

Les informations recueillies sont à examiner avec soin. Elles peuvent permettre de constituer un échantillon représentatif de la population pénale féminine entrant en prison. Elles rendent compte des caractéristiques sociales, économiques et familiales de ces femmes, incarcérées en région parisienne.

Ces renseignements sont d'autant plus précieux qu'ils ne peuvent être apportés que par une recherche minutieuse. Les recensements statistiques de l'administration n'atteignent pas, actuellement, une étendue et un degré

d'élaboration qui permettraient de connaître tous les items retenus. L'exploitation de ces données donneront lieu, dans une seconde étude, à l'établissement de comparaison avec les séries statistiques correspondantes.

En filtrant ainsi la population qui entre à Fleury-Mérogis, il apparaît possible de mieux cerner les traits essentiels de la délinquance féminine sanctionnée par l'emprisonnement et les pratiques des juridictions à l'égard de la mise en détention.

La présentation à laquelle nous allons procéder fait apparaître comme un film numérique comparé aux photographies statistiques qui sont présentées trimestriellement et auxquelles nous pourrions nous référer à titre de comparaison.

PRESENTATION GENERALE DE LA POPULATION

DES FEMMES ARRIVANT A FLEURY-MEROGIS

Elle consiste en une lecture statistique des renseignements recueillis auprès de toutes les personnes ayant été écrouées dans cet établissement durant une période d'environ 3 mois (juillet, septembre et octobre 1977).

Dans cette étude nous examinerons successivement l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le temps passé en France, la pratique du français, le niveau d'instruction, la situation professionnelle, la situation de famille, les conditions dans lesquelles le sujet a été élevé, le domicile, la situation pénale.

I. - AGE -.

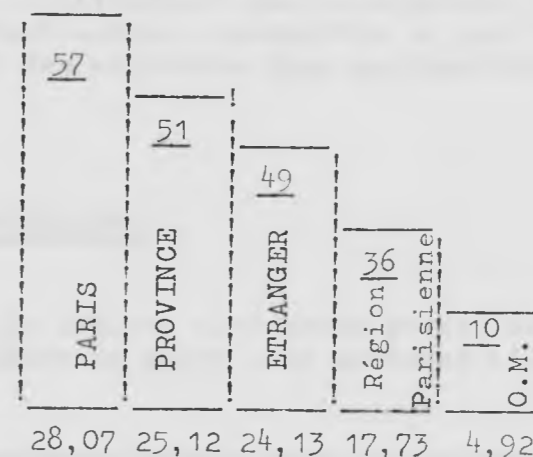
Tranches d'âge	Nombre	%
- 18 ans	12	5,91 )
18 - 21 ans	41	20,19 ( 48,76 %
21 - 25 ans	46	22,66 )
25 - 30 ans	36	17,73
30 - 40 ans	37	18,22
40 - 50 ans	19	9,35
+ 50 ans	12	5,91

On observe immédiatement que la tranche d'âge la plus importante est celle des 21-25 ans que comprend 46 femmes soit 22,66% du groupe des entrantes. Le pourcentage des détenues âgées de moins de 25 ans représente 48,76% soit presque la moitié de la population étudiée.

Il apparaît donc tout de suite que l'une des caractéristiques de la population féminine entrant à Fleury-Mérogis est sa jeunesse (1)

On relève, en outre, que les tranches d'âge de moins 18 ans et de plus de 50 ans sont sous-représentées avec le même pourcentage de 5,91%.

II. - LIEU DE NAISSANCE -.



.../....

(1) - L'étude sur les condamnées écrouées à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis (janvier 1975-avril 1976) avait déjà montré cet aspect avec un pourcentage de 45,13%

Au 1er octobre 1977 seulement 39,81% de la population pénale féminine avait moins de 25 ans et 49,07% des prévenues appartenait à ce groupe d'âge.

Les 203 entrantes qui constituent la population pénale en cause ont été regroupées selon leur origine géographique.

Cette répartition des détenues selon leur lieu de naissance a fait apparaître que 57 soit 28,07% d'entre elles sont nées à Paris et 36 soit 17,73% dans la région parisienne.

On note donc au total que 45,80% des arrivantes sont originaires de la région parisienne et appartiennent donc bien à cette communauté urbaine.

Les détenues nées en province et "montées" à Paris dans des circonstances diverses sont au nombre de 51 et représentent 25,12% de la population examinée.

Le pourcentage de celles nées à l'étranger est aussi relativement important 24,01% , il s'abaisse jusqu'à 4,9% pour les détenues originaires d'outre-mer.

Les parisiennes, bien que constituant le noyau le plus important, n'atteignent pas la majorité. Paris reste toujours un pôle d'attraction cosmopolite ce que l'on retrouve dans l'effectif des entrantes dans ses institutions de détention.

III. - NATIONALITE -.

Le tableau ci-dessous permet de présenter la répartition des détenues selon leur nationalité.

Nationalité	Effectif global	
	Nombre	%
Françaises .....	160	78,81
Amérique du Sud (Colombie, Perou, Brésil, Chili) .....	11	5,41
Afrique du Nord .....	10	4,92
Yougoslavie .....	6	2,95
Portugal .....	4	1,97
Autres Europe sauf C.E.E.....	3	1,47
C.E.E.....	3	1,47
Afrique .....	4	1,97
Amérique du Nord (Canada) .....	1	
Asie .....	1	



La proportion des entrantes de nationalité française atteint 78,81%, celle des étrangères est de 21,08%.

A la même époque, au plan national, les étrangères représentaient environ 16% de la population pénale féminine (1). Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe précédent, la région parisienne étant la plaque tournante de notre pays, accueille un plus grand nombre d'émigrantes et de touristes.

9 d'entre elles étaient là depuis moins d'un mois  
6 depuis moins de 3 ans  
18 depuis plus de 3 ans.

IV - PRATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE -.

	Nombre	%
Bonne .....	179	88,17
Moyenne .....	6	2,95
Médiocre .....	9	4,43
Nulle .....	9	4,43

Sur l'ensemble des personnes entrées, 11,83% d'entre elles ont des difficultés d'expression ce qui accroît encore la pénibilité de la détention et rend plus difficile les rapports avec le personnel pénitentiaire (2).

V - NIVEAU D'INSTRUCTION -.

Quatre grandes rubriques ont été examinées : primaire, secondaire, supérieur, illettrée.

.../..

(1) - cf. la note statistique trimestrielle de l'administration pénitentiaire.

(2) - Plusieurs surveillantes ont toutefois pu servir d'interprète en espagnol.

	: Nombre :	% :	: Population pénale féminine :
Primaire .....	123	60,59	72,18 %
Secondaire .....	60	29,55	}.... 11,37 %
Supérieur .....	10	4,92	
Illettrées .....	10	4,92	16,44 %

Par primaire nous avons entendu non seulement les prévenues et condamnées titulaires d'un certificat d'études primaire mais aussi celles ayant un niveau scolaire élémentaire ou celles sachant seulement lire et écrire. Elles sont au nombre de 123 soit 60,59% des entrantes. Ce pourcentage est de loin le plus important mais il est inférieur à celui obtenu par l'ensemble de la population pénale féminine 72,18%.

D'une manière générale, on observe une distorsion des taux tendant à montrer que la scolarisation a été plus poussée chez les détenues de la région parisienne : 34,47% ont suivi les cours du secondaire et du supérieur contre 11,37% pour la population pénale féminine globale.

Chez les entrantes de Fleury on note également que les taux respectifs des illettrées et des personnes ayant suivi les cours de l'enseignement supérieur sont équivalents en nombre et en pourcentage (4,92%).

VI - SITUATION PROFESSIONNELLE -.

a) - Formation professionnelle.

On note que sur les 203 détenues, 98 seulement ont suivi une formation professionnelle.

- 24 ont obtenu un certificat d'aptitude professionnelle
- 11 un autre diplôme du niveau du brevet professionnel.

Ces formations ont été dispensées dans divers centres :

- 3 dans les centres de formation professionnelle pour adulte (C.F.P.A.)
- 21 dans les centres d'enseignement technique (C.E.T.)
- 9 chez un employeur
- 65 dans d'autres établissements et écoles privées diverses.



Examinons les formations suivies :

	Nombre	%
Secrétariat, sténodactylo, comptabilité ..	35	17,24
Couture .....	16	7,88
Employée de commerce .....	10	4,92
Services médicaux .....	9	4,43
Coiffure .....	6	2,95
Ecole ménagère .....	3	1,47
Mécanographie perforatrice .....	3	1,47
Esthétique .....	2	0,98
Décoration .....	1	0,49
Imprimerie .....	1	0,49
Etudiante .....	1	0,49
Educatrice .....	1	0,49
Sans formation professionnelle .....	105	51,72

Pour celles qui ont reçu une formation et qui sont les moins nombreuses puisque 105 femmes, soit 51,71%, n'ont aucune qualification on avise que leur formation les confine dans des travaux correspondant à l'image communément admise de la femme au travail (secrétariat, couture, etc...).

b) - Profession exercée au moment de l'incarcération.

Le tableau ci-dessous présente les différentes professions où elles sont employées.

	Nombre	%
Sans profession .....	81	39,90
Chômage .....	16	7,88(48,
Invalidité .....	1	0,49)
Employées de bureau .....	24	11,82
Employées de commerce .....	31	15,27
Petits commerçants .....	13	6,40
Employées de maison .....	11	5,41
Manoeuvres .....	5	2,46
Cadres .....	4	1,97
Ouvrières qualifiées .....	3	1,47
Profession libérale .....	2	0,98
Prostituées .....	9	4,43

Dans le groupe étudié la proportion des femmes inactives (48,27%) est sensiblement la même que celle des femmes au travail. Or, aujourd'hui, dans la société française seulement 36 ou 37% des femmes ont une activité professionnelle (1). On note donc une légère sur-représentation des femmes au travail. Elles exercent, en outre, des métiers spécifiquement féminins et sont plus nombreuses dans les secteurs des services où elles sont le plus généralement employées à des tâches subalternes.

Celles auprès de qui nous avons pu obtenir des renseignements sur leur profession prétendent être au travail,

- depuis moins d'un an dans 27,95% des cas ;
- depuis 1 à 5 ans dans 25,8% des cas ;
- depuis 5 à 10 ans dans 8,60% des cas ;
- depuis plus de 10 ans dans 9,67% des cas ;
- n'ont pas fixé de délai ou se sont montrées trop imprécises 27%.

c) - Revenus.

La répartition en fonction des revenus mensuels (2) se fait de la manière suivante :

Revenus	:Nombre de: :femmes	: %	:Répartition des :salaires 1977 (3)
- 1.000 Francs	: 2	: 0,98	: 7 %
1.000 à 1.500 Frs	: 9	: 4,43	: 16%
1.501 à 2.000 Frs	: 22	: 10,83	: 11%
2.001 à 2.500 Frs	: 12	: 5,91	: 22,5%
2.501 à 3.000 Frs	: 15	: 7,38	: 15%
3.001 à 5.000 Frs	: 9	: 4,43	: 21,5%
+ 5.000 Francs	: 5	: 2,46	: 7%
Revenus non estimés	: 33	: 16,25	:
Sans revenu	: 88	: 43,34	:
Chômage	: 8	: 3,94	:

.../...

(1) - La femme et ses images - Pascal LAINE

(2) - Le taux du SMIC au 1er Juillet 1977 était de 1.670 Frs

(3) - Revenus nets mensuels - Centre d'Etudes des Revenus et Coûts.

On constate qu'environ 44% des femmes sont totalement dépourvues de ressources.

VII. - SITUATION DE FAMILLE -.

a) Situation matrimoniale.

	Nombre	%
Célibataire .....	95	46,79
Concubinage .....	34	16,74
Mariée .....	29	14,28
Divorcée .....	29	14,28
Séparée .....	11	5,41
Veuve .....	5	2,46

On relève, en outre, que 100 d'entre elles soit 49,06 % déclarent vivre totalement seules. 76 soit 37,43% vivent en ménage et 27 soit un groupe de 13,30% se trouvent au sein de leur famille.

b) Nombre d'enfants.

Nombre d'enfants	Nombre	%
0	108	53,20
1	44	21,67
2	25	12,31
3	13	6,40
4 et plus	13	6,40

On remarque qu'un pourcentage élevé de femmes 53,20% ne sont pas mère de famille et que celles ayant 3 enfants et plus atteint 12,80%.

c) Situation des enfants au moment de l'incarcération.

	Nombre	%
chez les parents	51	53,12
chez le père	16	16,66
chez la nourrice	14	14,58
chez des amis	7	7,29
placés à la DASS	7	7,29
seul	1	1,04

Les parents des détenues contribuent à la garde des enfants dans une proportion de 53,12%. Le père seul se charge d'eux dans 16,66% des cas. Le pourcentage des enfants se trouvant placés hors de l'environnement familial, chez une nourrice ou à la DASS est de 21,87%. Un seul se trouvait isolé.

VIII. - ORIGINES FAMILIALES -.

La moitié des détenues étant âgée de moins de 25 ans, il a paru intéressant de recueillir des informations sur le milieu familial d'origine, la profession des parents.

a) Présence des parents.

Filiation	Nombre	%	Filiation	Nombre	%
Père vivant .....	129	63,54	Mère vivante.....	160	78,81
Père décédé .....	60	29,55	Mère décédée.....	33	16,25
Inconnu .....	14	6,89	Inconnue .....	10	4,92

On retrouve, comme l'énonce les statistiques globale une surmortalité masculine. La proportion des parents inconnus reste minoritaire ; le taux des pères inconnus est toutefois plus important que celui des mères inconnues : 6,89% contre 4,92%.

b) Situation matrimoniale des parents.

	Nombre	%
Couple non dissocié ....	128	63,05
Couple dissocié .....	75	36,94

Parmi la population des entrantes de Fleury-Mérogis pour la période fixée ci-dessus, on ne constate pas que celle-ci soit issue en majorité de couples dissociés. La proportion des parents non séparés est de 63,05% et au cours des entretiens individuels avec les femmes celles-ci pensaient que leurs parents s'entendaient plutôt bien (60,09%) et mal (39,90%). La dissociation par divorce est intervenue dans 20,19% des cas et la séparation épisodique ou définitive dans 12,31% des cas.

c) Activité professionnelle du père.

Nous avons regroupé les diverses professions répertoriées suivant les catégories socio-professionnelles de l'INSEE.

	Nombre	%
Agriculture .....	13	6,40
Patrons de l'industrie et du commerce .....	10	4,92
Professions libérales et cadres supérieurs .....	11	5,41
Cadres moyens - techniciens .....	9	4,43
Petits commerçants et artisans .....	19	9,35
Employés .....	14	6,89
Ouvriers .....	46	22,66
Personnel de service .....	12	5,91
Autres catégories .....	9	4,43
Personnes non active (retraité, chômage) .....	22	10,83
Sans profession .....	2	0,98
En longue maladie .....	6	2,95
En invalidité .....	7	3,44
Sans objet .....	12	5,91
Sans renseignement .....	11	5,41

La catégorie socio-professionnelle qui est proportionnellement la plus représentée est celle des ouvriers. Les femmes sont issues de milieux modestes, seulement 10,33% appartiennent de par leur père à la classe des patrons de l'industrie ou du commerce et des professions libérales.

d) Activité professionnelle de la mère.

Pour cerner au plus près l'activité économique de ces femmes nous les avons regroupées suivant les secteurs où elles sont le plus présentes.

	Nombre	%
Cultivatrices .....	10	4,92
Ouvrières .....	18	8,86
Employées de maison .....	16	7,88
Employées de commerce .....	7	3,44
Employées de bureau .....	13	6,40
Artisanat - petits commerces .....	9	4,43
Techniciennes - cadres .....	8	3,94
Personnes non actives .....	4	1,97
Manoeuvres .....	3	1,47
Services médicaux .....	3	1,47
Enseignement .....	1	0,49
Prostituée .....	1	0,49
Sans objet .....	10	4,92
Sans profession .....	91	44,82
En longue maladie .....	1	0,49
Invalidité .....	7	3,44
Sans renseignement .....	1	0,49

Le pourcentage des mères sans profession atteint 44,82% ce qui est du même ordre de grandeur que celui observé chez les détenues. Il est un groupe qui apparaît ici et que l'on ne retrouve pas chez les détenues incarcérées, c'est celui des femmes travaillant dans l'agriculture (4,92%). On note que les ouvrières 8,86% et les employées de maison (7,88%) sont les plus représentées.

e) Conditions dans lesquelles le sujet a été élevé.

Les données ci-dessous doivent être interprêtées avec prudence car dans de nombreuses situations les femmes avaient été élevées par différentes personnes au cours de leur enfance.

	Nombre	%
Assistance publique - nourrice	13	6,40
Foyers - centres divers	10	4,92
Parents (couple)	134	66
Un des parents	28	13,79
Grands parents	14	6,89
Autres membres de la famille	4	1,97

On relève toutefois que 44% des femmes écrouées n'ont pas été élevées par leur deux parents et que plus de 10% n'ont jamais connu une vie de famille propre.

.../...



IX. - DOMICILE -.

La répartition des arrivantes en fonction de leur lieu de résidence s'est faite suivant ces différentes catégories domicile parisien, domicile dans la région parisienne, domicile en province, à l'étranger, sans domicile fixe.



Comme nous l'avons présenté dans la carte ci-dessus on observe que 42,85% des entrantes résident dans la région parisienne et 35,96% à Paris. Au total 78,81% des arrivantes à Fleury-Mérogis ont un domicile dans l'agglomération parisienne. Le pourcentage des femmes vivant en province ne s'élève qu'à 3,34% et celui des détenues domiciliées à l'étranger représente 6,40% ce qui reste faible. Le taux des sans domicile fixe atteint 11,33%.

Domicile	Nombre	%
Paris .....	73	35,96
Région parisienne .....	87	42,85
Province .....	7	3,44
Etrangers . . . . .	13	6,40
S.D.F.....	23	11,34

Si l'on porte attention au type d'habitat des intéressées on constate que 57,64% vivent en appartement dont 10,34% en H.L.M. On note, en outre, que 13,79 des femmes sont domiciliées à l'hôtel et 2,46% dans des foyers.

Il s'agit essentiellement d'un mode d'habitat de milieu urbain ; les femmes logées en pavillon constituent seulement 13,72% du groupe étudié.

X. - SITUATION PENALE -.

Parmi les renseignements obtenus nous pouvons établir pour chacune des détenues la catégorie pénale, le titre de détention, la procédure judiciaire suivie, la qualité de la condamnation, la juridiction saisie du dossier, la nature des infractions commises, les antécédents judiciaires, le nombre de séjours antérieurs en prison.

Nous examinerons, en outre, le laps de temps écoulé entre la date des faits et la date d'écrou.



A - Catégorie pénale .

Catégorie pénale	Nombre	Effectif	
			%
Prévenues .....	144	:	70,93
Prévenues flagrant délit ....	16	:	7,88
Condamnées non définitifs....	27	:	13,30
Condamnées .....	13	:	6,40
Contraignables .....	3	:	1,47

Le tableau ci-dessus nous indique que 78,81% des détenues sont entrées à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en qualité de prévenues (1) et 19,70% à la suite d'une condamnation.

Parmi ces dernières 13,30% se trouvaient encore dans les délais d'appel lorsqu'elles sont arrivées à l'établissement et 6,40% encourraient une condamnation définitive tandis que 1,47% venaient purger une contrainte par corps, mesure prévue à l'article 749 du Code de procédure pénale.

B - Titre de détention.

Titre	Nombre	Effectif	
			%
Mandat de dépôt .....	181	:	89,16
Extrait de jugement .....	12	:	5,9
Mandat d'arrêt .....	7	:	3,44
Autres titres .....	2	:	0,98

.../...

(1) - A titre de comparaison on peut mentionner que le pourcentage des prévenues au 1er octobre 1977, au niveau national, était de 55,84%.

Sur les 203 prévenus et condamnés composant notre groupe, 181 soit 89,16% sont entrés à Fleury-Mérogis sur mandat de dépôt, 12 soit 5,9% sur extrait de jugement, 7 soit 3,44% sur mandat d'arrêt et 0,98% sur titres de détention divers (ordre d'arrestation provisoire, mandat d'amener avec ordre d'écrou...).

C - Procédure suivie avant l'écrou.

	Nombre	%
Information .....	149	73,03
Flagrant délit .....	44	21,56
Contrainte par corps ..	3	1,47
Sans renseignement ....	8	3,94

La procédure suivie a été le plus fréquemment celle de l'information judiciaire (73,03%). On relève également le nombre et le pourcentage élevé des procédures de flagrant délit (21,56%)

D - Qualité de la condamnation

	Nombre	%
Contradictoire .....	35	81,39
Défaut définitif .....	5	11,62
Itératif défaut .....	3	6,97

L'échantillon des condamnés est très faible on ne peut donc porter une appréciation définitive sur les taux comparés des condamnations par défaut, itératif défaut et contradictoire et leur impact sur les peines encourues .

.../....

(1) - L'étude menée par le CNERP à la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis faisait apparaître un taux de 37,81% (Enquête sur les entrants de Fleury-Mérogis Ronéo).

E - Juridiction saisie du dossier

Juridictions	Effectif global	
	Nombre	%
PARIS T.G.I. 23ème chambre -Flagrant délit).....	37	18,22
PARIS T.G.I. ....	92	45,32
<u>Tribunaux périphériques</u>		
NANTERRE .....	16 )	7,88 )
BOBIGNY .....	21 )	10,34 )
EVRY-CORBEIL .....	13 } 63	6,40 } 31,03
CRETEIL .....	6 }	2,95 }
MELUN .....	2 )	0,98 )
MEAUX .....	5 )	2,46 )
T.G.I. et C.A. province .....	10	4,92
Cour d'Assises province .....	1	0,49

Le tableau ci-dessus nous a permis de préciser l'origine géographique des juridictions saisies. On constate que 63,54% des affaires sont instruites ou jugées par les juridictions parisiennes et 31,03 par les tribunaux périphériques.

F - Nature des infractions commises

Avant d'examiner chacune des infractions ayant entraîné l'incarcération il nous est apparu intéressant de les regrouper en quatre grandes catégories, à savoir, les infractions contre les biens, les infractions contre les personnes, les infractions contre les moeurs, les infractions diverses.

Catégories d'infractions	Nombre	%
Contre les biens .....	134	66 %
Contre les personnes .....	18	8,86
Contre les moeurs .....	22	10,83
Divers .....	29	14,28

Nous constatons immédiatement que les entrées sont motivées essentiellement par des actes ayant porté atteinte aux biens ; ceux-ci représentent en effet, 66% du total. Viennent ensuite avec un taux de 14,28% les infractions diverses où l'on trouve des emprisonnements pour vagabondage, infractions à la législation sur les armes ou les stupéfiants etc... Les infractions contre les moeurs constituent 10,83% , leur importance est liée à la place qu'occupe le proxénétisme en région parisienne. Les agressions contre les personnes sont enfin les moins nombreuses avec 8,86%.

Nous allons procéder maintenant à une ventilation plus détaillée des infractions retenues ; celles-ci sont présentées en fonction de la fréquence constatée, l'ordre de classement retenu est un ordre décroissant quelle que soit la catégorie d'infractions.

Catégorie d'infractions	Effectif		% des condamnés au 1/10/7
	Nombre	%	
Vol .....	90	44,33	36,29
Recel .....	20	9,85	
Proxénétisme .....	17	8,37	1,63
Stupéfiants .....	13	6,40	
Escroquerie .....	8	3,94	
Violences et voies de fait	7	3,44	
Coups et blessures			
volontaires .....	6	2,95	
Homicide volontaire .....	5	2,46	15,92
Faux et usages de faux ...	5	2,46	3,04
Abus de confiance .....	3	1,47	
Vol qualifié .....	3	1,47	5,62
Outrage public à la pudeur	3	1,47	
Infraction à interdiction			
de séjour et à législation			
sur les étrangers .....	3	1,47	
Emission de chèques sans			
provision .....	2	0,98	
Grivèlerie, filouterie ...	2	0,98	
Escroquerie aux chèques			
volés...	1	0,49	
Viol, attentat aux moeurs.	1	0,49	
Détournement de mineurs...	1	0,49	
Autres .....	13	6,89	



Cette répartition par infraction donne une image de l'activité délinquentielle féminine. On note l'importance des vols que l'on peut expliquer globalement par le fait que nous avons vu de la forte proportion des femmes sans ressource.

On remarque également l'importance du proxénétisme (8,37%). Il s'agissait dans la majorité des cas de proxénétisme hôtelier.

G - Antécédents judiciaires

Nombre de condamnations antérieures	Nombre de condamnées	%
aucune .....	150	73,89
1 .....	30	14,77
2 .....	14	6,89
3 .....	5	2,46
4 .....	1	0,49
5 .....	1	0,49
+ de 5 .....	2	0,98

Aux dires des détenues il apparaît que 73,89% des femmes détenues n'ont jamais été condamnées. Ce chiffre semble très élevé. Il peut toutefois s'expliquer par la jeunesse de la population entrante et par le fait que pour un grand nombre de détenues d'origine étrangère le passé judiciaire est impossible à connaître.

H - Nombre de séjours antérieurs en prison

Nombre de séjour en prison	Nombre de condamnées	%
aucun .....	161	79,31
1 .....	23	11,33
2 .....	11	5,41
3 .....	5	2,46
4 .....	1	0,49
+ de 4 .....	2	0,98

Près de 80% des femmes observées dans le cadre de cette enquête n'avaient jamais effectué de séjour en prison. Ce taux apparaît élevé mais il peut s'expliquer par une pratique de la pénalisation par amende ou par un nombre important de condamnations prononcées avec sursis ou par défaut et par itératif défaut.

I - Délais

Nous pouvons étudier, en outre, le délai dans lequel se fait après la commission des faits l'entrée dans le circuit pénitentiaire.

a) - Temps écoulé entre la date des faits et la date d'écrou

	Effectif	
	Nombre	%
- de 5 jours .....	133	65,51
5 jours - 15 jours .....	24	11,82
15 jours - 1 mois .....	5	2,46
1 mois - 2 mois .....	10	4,92
2 mois - 6 mois .....	9	4,43
6 mois - 1 an .....	6	2,95
1 an - 3 ans .....	11	5,41
3 ans - 5 ans .....	2	0,98
+ de 5 ans .....	3	1,47

Le laps de temps écoulé entre la date des faits et la date d'écrou fait apparaître que l'emprisonnement intervient très rapidement en moins de 5 jours dans 65,51% des cas et en moins de 15 jours dans 77,33% des cas.

La mise en détention survient donc généralement, par rapport aux faits, telle une sanction immédiate qui s'explique d'ailleurs par le nombre important des flagrants délits et de mise en détention provisoire

b) - Condamnées.

1°) - Délai

La comparaison des dates permet, pour les condamnées de l'échantillon, d'étudier la durée écoulée entre la date des faits et la date de condamnation et mettre ainsi à jour sur un échantillon réduit la célérité de la justice. Les chiffres obtenus ci-dessous doivent être interprétés avec une grande prudence.

	effectif	
	Nombre	%
- de 5 jours .....	23	53,48
5 jours - 1 mois .....	4	9,30
1 mois - 3 mois .....	2	4,65
3 mois - 1 an .....	4	9,30
1 an - 3 ans .....	5	11,62
+ de 3 ans .....	5	11,62

2°) - Peine prononcée

Les 43 condamnées de l'enquête se répartissent de la façon suivante selon la durée de la peine qui leur a été infligée.

Durée de la peine	Effectif	
	Nombre	%
- 1 mois .....	13	30,23
1 à 3 mois .....	14	32,55
3 à 6 mois .....	5	11,62
6 à 12 mois .....	6	13,95
1 à 3 ans .....	3	6,97
3 à 5 ans .....	2	4,64

Il ressort de la lecture de ce tableau que sur les 43 condamnées, 32 l'ont été pour effectuer une peine d'emprisonnement inférieur à 6 mois.

J - Récidivistes : mode de libération antérieure

Pour celles qui avaient effectué un séjour antérieur en prison nous avons examiné quel avait été le mode de sortie lors de leur dernière incarcération.

Nous avons obtenu la répartition ci-dessous.

Mode de sortie	Nombre	%
Fin de peine .....	27	13,30
Libération conditionnelle .....	3	1,47
Détention provisoire (mise en liberté) .....	15	7,38
Sans objet .....	158	77,83

On observe dans l'échantillon étudié un taux très faible de sortie ayant été réalisée par la mise en libération conditionnelle. Le pourcentage des entrantes venant pour la première fois en prison est très important comme nous l'avons déjà vu (supra).

On apprend, enfin, qu'une prise en charge par le secteur judiciaire consistant en mesure d'assistance ou de contrôle judiciaire n'apparaît que pour 23 personnes soit 11,33%.

\*

\*

\*

Le dépouillement des fiches nous a donc permis d'établir très exactement les diverses données concernant les caractéristiques de ces détenues.

C'est ainsi que nous avons pu :

- préciser leur âge et constater qu'à l'entrée un nombre très important de femmes avait entre 18 et 25 ans ;
- déterminer leur lieu de naissance et constater qu'une large majorité des arrivantes était née dans la région parisienne.

Nous avons précisé en outre :

- . la nationalité des entrantes (+78,81% sont d'origine française ;
- . leur niveau d'instruction est comme chez les hommes en majorité du niveau du certificat d'études (60,59%) ;
- . la situation familiale de chacune et fait apparaître que 46,79% d'entre elles sont célibataires, ce qui est inférieur à la proportion trouvée chez les entrants (74,24%), les conditions dans lesquelles le sujet a été élevé ;
- . les milieux sociaux dont elles sont issues, celles qui exerçaient une activité professionnelle (45,78%) et le montant de leurs revenus.

Les informations recueillies sur la situation pénale de chaque arrivante font apparaître que 89,16% sont entrées en prison sur mandat de dépôt, 73,03% ont fait l'objet d'une information et 21,56% ont été poursuivies en flagrant délit.

Nous avons aussi pu préciser l'origine géographique des juridictions ayant été saisies des dossiers, c'est ainsi que nous avons constaté que 63% des entrantes ont été envoyées par les juridictions de Paris et que 18,22% l'ont été par la 23ème chambre correctionnelle. Les infractions commises sont surtout des atteintes contre les biens 66% dont 44,33% de vol.

Date

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

d'identification ! ! ! !  
1 2 3 4

M Prénoms ! !  
5 6

le !  
7

---

LITE ! ! !  
8 9

En France depuis !  
10

Pratique du français :  
bonne - moyenne - médiocre - nulle !  
11

INSTRUCTION

Niveau : illettrée - sait lire et écrire - sait lire ou  
écrire - primaire - secondaire - supérieur !  
12

diplômes : C.E.P. - B.E.P.G. - BAC - Supérieur - S.D. !  
13

N PROFESSIONNELLE

- profession apprise ..... S.F.P.  
diplômes professionnels ! ! !  
14 15

CAP - autres diplômes - S.D. !  
16

Lieu de formation professionnelle -  
C.F.P.A. - C.E.T. - employeur - autre !  
17

- profession exercée au moment de l'arrestation ! ! !  
18 19

depuis !  
20

Montant du salaire !  
21



ON DE FAMILLE

- . célibataire - mariée - veuve - divorcée - en instance de divorce - union libre !\_\_! / 22
- . Mode de vie : autonome - en famille (chez ses parents) - en ménage !\_\_! / 23
- . Nombre d'enfants à charge !\_\_! / 24
- . Situation des enfants au moment de l'incarcération : assistance publique - nourrice - parents - amis - avec le père !\_\_! / 25
- . Situation du couple parental
  - . père vivant - décédé - inconnu !\_\_! / 26
  - . mère vivante - décédée - inconnue !\_\_! / 27
  - . couple dissocié - non dissocié !\_\_! / 28
  - . entente - mésentente !\_\_! / 29
  - . âge du sujet au moment où le couple s'est dissocié !\_\_! / 30
  - . dissociation par divorce - séparation épisodique ou définitive !\_\_! / 31
- . Activité professionnelle du père :
  - . sans profession - en longue maladie - invalidité !\_\_! / 32
- . Activité professionnelle de la mère :
  - . sans profession - en longue maladie - invalidité !\_\_! / 34

ans dans lesquelles le sujet a été élevé :

- 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
- nce publique ..... !\_\_! 36
  - e ..... !\_\_! 37
  - et centres ..... !\_\_! 38
  - ..... !\_\_! 39
  - ule ..... !\_\_! 40
  - beau-père ..... !\_\_! 41
  - ul ..... !\_\_! 42
  - belle-mère ..... !\_\_! 43
  - parents ..... !\_\_! 44
  - membres de lle ..... !\_\_! 45
  - nicile ..... !\_\_! 46
  - pe d'habitat : pavillon - appartement - HLM - hôtel foyer - nomade !\_\_! 47

CLASSIFICATION PENALE

antécédents judiciaires

- déjà condamnée: ..... fois dont ..... fois avec sursis ! 48 ! 49 !
- déjà incarcérée ..... fois ! 50 !

catégorie pénale à l'arrivée

- prévenue - prévenus F.D. - condamnée (affaire libre)
- condamnée non définitif F.D. - condamnée non définitif (autre)
- contraignable ! 51 !

nature de l'infraction principale ..... ! 52 ! 53 !

date de l'écrou ..... ! 54 ! 55 ! 56 ! 57 ! 58 ! 59 !

Titre de détention ..... ! 60 !

Date de la commission des faits ..... ! 61 ! 62 ! 63 ! 64 ! 65 ! 66 !

Date de la condamnation ..... ! 67 ! 68 ! 69 ! 70 ! 71 ! 72 !

Juridiction ou magistrat saisi du dossier ..... ! 73 !

Qualité de la condamnation ..... ! 74 !

Procédure suivie avant la condamnation ..... ! 75 !

Date de l'audience au cas de renvoi F.D. .... ! 76 ! 77 ! 78 ! 79 ! 80 ! 81 !

Origine du renvoi ..... ! 82 !

Durée de la peine ..... ! 83 !

- dont ..... mois avec sursis ..... ! 84 !

Date de la condamnation	Nature des infractions	Quantum de la peine	
:	:	:	! ! ! ! ! ! ! ! ! !
:	:	:	85 86 87 88 89 90
:	:	:	! ! ! ! ! ! ! ! ! !
:	:	:	91 92 93 94 95 96
:	:	:	! ! ! ! ! ! ! ! ! !
:	:	:	97 98 99 100 101 102
:	:	:	! ! ! ! ! ! ! ! ! !
:	:	:	103 104 105 106 107 108
:	:	:	! ! ! ! ! ! ! ! ! !
:	:	:	109 110 111 112 113 114

- Pris en charge par le secteur justice avant l'incarcération ! ! !  
115
- Qualité de la sortie lors de la dernière incarcération :
  - . fin de peine - libération conditionnelle -
  - détention provisoire ..... ! ! !  
116